

REGLEMENT SPORTIF

OPEN D'ANJOU 3X3

Adopté par le Comité Directeur du 10 juin 2025

Article 1.

Le Comité de BasketBall du Maine-et-Loire organise une épreuve dite "OPEN D'ANJOU" ouverte parallèlement aux règlements généraux de la F.F.B.B. et aux règlements départementaux.

Article 2.

L'épreuve dite " OPEN D'ANJOU " est ouverte aux équipes qualifiées lors de l'OPEN TOUR B49 3x3, le Comité Départemental se réserve le droit d'inviter une ou plusieurs équipes.

Article 3.

Pour prendre part aux rencontres de l'OPEN D'ANJOU, tous les joueurs, doivent être titulaires d'une licence F.F.B.B. :

- Joueur Compétition (5x5, 3x3)
- Joueur Loisir
- Joueur 3x3
- Licence entreprise

En cas de non-qualification ou de non-surclassement d'un de ses joueurs, l'équipe sera disqualifiée.

Article 4.

Les catégories concernées sont, fonction des engagements, en masculin et féminin :

- Senior / U21
- U18
- U15
- U13

Article 5.

Un joueur ou une joueuse ne peut participer à l'OPEN D'ANJOU que dans une seule équipe.

Article 6.

Toutes les rencontres sont jouées suivant le règlement de jeu FIBA du Basket 3x3.

Article 7. Prolongations

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, après une pause d'une minute, les deux équipes jouent une prolongation. La première équipe qui marque deux points remporte la partie.

Article 8.

Le Bureau départemental est habilité à prendre toute décision dans les cas non prévus au présent règlement.

Philippe NICOLAS
Président



Marc LEGEAY
Secrétaire Général

